

**Commune de BAISIEUX**

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-01**

**VIE MUNICIPALE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire précise que les dispositions de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales prévoient que les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, le règlement qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal porte essentiellement sur des mesures concernant le fonctionnement de l'assemblée délibérante ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Par ailleurs et conformément à la réglementation, il définit :

- les modalités de consultation des projets de contrat de service public et de marchés publics,
- le régime des questions orales,
- les modalités d'exercice du droit d'expression des élus dans le bulletin municipal,
- les modalités d'organisation du débat d'orientations budgétaires.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications en cours de mandat à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du Conseil, tel que repris en annexe à la présente délibération et transmis auxdits membres du Conseil en pièce jointe à leur convocation.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le règlement intérieur des séances du Conseil.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 septembre 2014**  
Et affichage le **17 septembre 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-02**

**VIE MUNICIPALE – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT SUPPLEMENTAIRE**

L’an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l’article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l’effectif légal du Conseil Municipal.* »

Monsieur le Maire précise que cet effectif étant fixé à 27 conseillers en ce qui concerne Baisieux, le nombre maximum d’adjoints est donc de 8. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé de fixer à 4 le nombre d’adjoints.

Pour la bonne marche de l’administration de la commune, Monsieur le Maire propose, comme il l’avait annoncé lors de son élection par le Conseil, de porter le nombre d’adjoints au Maire à 5 et donc de créer un poste d’adjoint supplémentaire, lequel assurera une délégation pleine et entière dédiée à l’urbanisme.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent la création d’un poste d’adjoint au Maire supplémentaire, portant ainsi le nombre des postes d’adjoints à 5.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-03**

**VIE MUNICIPALE – ELECTION AU POSTE DE 5<sup>ème</sup> ADJOINT**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Le conseil municipal élit les adjoints au Maire parmi ses membres, au scrutin secret (art. L 2122-4 CGCT).

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son article L2122-7-2 que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

*Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. ».*

Un appel à candidature est effectué en séance, Monsieur Jacques GUSTIN, Conseiller Municipal, se présente seul à l'élection du poste de 5<sup>ème</sup> adjoint nouvellement créé.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'élection de Monsieur Jacques GUSTIN, Conseiller Municipal, au poste de 5<sup>ème</sup> adjoint nouvellement créé.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-04**

**URBANISME – DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26


**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Monsieur Jacques GUSTIN, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de dénommer une voie nouvelle située dans l'agglomération de Baisieux.

La voie concernée est la suivante :

-  Chemin desservant le nouveau lotissement de 6 lots libres de constructeur débouchant sur la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Baisieux (parcelle cadastrée section A n°145)

La proposition de dénomination ayant recueillie l'assentiment des élus municipaux est '**Allée Vivaldi**'

Monsieur Jacques GUSTIN propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer en séance sur la dénomination de cette nouvelle voie.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de dénommer « Allée Vivaldi » la voie nouvelle à créer dans le nouveau lotissement de 6 lots libres de constructeur débouchant dans la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Baisieux.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-05**

**PATRIMOINE COMMUNAL – CESSION AU BAILLEUR SOCIAL VILOGIA DE LA PARCELLE CADASTREE  
SECTION ZE n°576**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est soumise à l'article 55 de la Loi SRU et qu'à ce titre la commune a souhaité lancer sur son territoire des programmes maîtrisés et harmonieux de construction dans une volonté affichée de mixité sociale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est impactée chaque année par une pénalité financière engendrée par le retard de construction de logements locatifs sociaux sur son territoire.

Monsieur le Maire précise que le bailleur social VILOGIA envisage la construction, sur les terrains situés à l'arrière du groupement de gendarmerie de Baisieux, d'un lotissement d'environ 130 logements. Les travaux de réalisation de ce lotissement dit de la « malterie » devraient voir le jour sur l'année 2015 pour des livraisons de logements échelonnées sur 2016 et 2017.

Afin d'assurer le liaisonnement de ce lotissement avec l'urbanisation existante, notamment rue des cerisiers, et dans l'optique de favoriser le développement du parc de logement social sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire propose de céder une parcelle appartenant au domaine privé de la commune au bailleur social VILOGIA.

La parcelle en cause est la suivante : parcelle cadastrée section ZE n°576 d'une surface de 1 270 m<sup>2</sup> (Cf. le plan figurant en annexe).

Cette parcelle peut être estimée à 75 € / m<sup>2</sup>, sous réserve de l'estimation de l'administration France Domaine du 20 juin 2014, soit une valorisation de 95 250 € pour les 1 270 m<sup>2</sup> considérés.

Du fait d'une forte demande de la ville en terme de logement social sur l'opération, et de part la nécessité pour le bailleur social VILOGIA d'équilibrer son opération immobilière, Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle à titre gratuit.

En contrepartie, le bailleur social VILOGIA s'engage sur la construction de logements sociaux dans le lotissement de la Malterie qui permettraient de faire face à une demande importante et d'autre part de réduire le nombre de logements sociaux manquants sur la commune entraînant par là même une pénalité liée à la Loi SRU.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser la cession à titre gratuit de la parcelle ZE n°576 au bailleur social VILOGIA aux conditions ci-avant exposées,
- de conditionner la conclusion de l'acte authentique de vente au dépôt d'un permis de construire
- de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-06**

**FINANCES LOCALES – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DE TRESOR PUBLIC  
CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DE LA COMMUNE**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire précise que la délibération attribuant l'indemnité de conseil au comptable du trésor public assignataire de la commune est nominative et vise donc le comptable en place, en l'occurrence Monsieur José BAYART, Trésorier Principal de la trésorerie de Villeneuve d'Ascq.

Comme le prévoit l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le Trésorier Principal assurant les fonctions de receveur municipal est en droit de demander à chaque commune dont il a la charge une indemnité de conseil calculée en fonction du montant des budgets gérés.

Cette indemnité est allouée au receveur municipal pour des prestations en matière budgétaire, économique, financière et comptable comme l'établissement de documents budgétaires ou comptables, la gestion financière, l'analyse financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie.

Instaurée par délibération en date du 26 novembre 2013, cette indemnité attribuée nominativement au Trésorier en place doit être à nouveau soumise à délibération du fait du renouvellement du Conseil Municipal lors des élections de mars dernier.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au trésorier, dans les mêmes conditions que lors de la délibération votée le 26 novembre dernier, à savoir au taux de 100%.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur BAYART, comptable assignataire de la commune, à un taux de 100 %.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-07**

**FINANCES LOCALES – BUDGET PRIMITIF 2014 – DECISION MODIFICATIVE n°1**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Le budget est un acte de prévision, modifiable en cours d'année afin d'intégrer des dépenses et recettes nouvelles.

La restauration patrimoniale de l'église Saint Martin est désormais achevée mais les travaux supplémentaires intervenus dans la phase chantier obligent à ajuster le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération.

L'installation d'un nouveau câble d'alimentation électrique des pylônes d'éclairage du terrain de football synthétique ainsi que l'achat d'un nouveau frigo pour équiper la salle Villeret nécessitent également un ajustement budgétaire en dépense d'investissement.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget primitif 2014 comme suit dans la décision modificative n°1 :

**Section d'investissement :**

- **en dépense :**

- + 21 400.00 € au compte 2313 – *Constructions (rénovation église Saint Martin)*
- + 13 500.00 € au compte 2135 – *Installations générales (câble électrique alimentation pylônes terrain synthétique)*
- + 1 600.00 € au compte 2158 – *Autres installations, matériel et outillage (achat d'un frigo pour la salle Villeret)*
- 36 500.00 € au compte 1641 – *Emprunts*

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 2014 telle que présentée ci-dessus en séance.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-08**

**SUBVENTION AU MONDE ASSOCIATIF BASILIEN – PROPOSITION D’OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION « COURIR A BAISIEUX »**

L’an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Dans le cadre de l’organisation annuelle de la course du Chicon, l’association « Courir à Baisieux » a formulé une demande de subvention à la commune d’un montant de 4 500 €.

Après avis favorable de la commission ‘vie associative’ du mercredi 27 aout 2014, Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal d’octroyer une subvention de 3 000 € à l’association « Courir à Baisieux ».

La parole est laissée à Jacques GUSTIN, Adjoint.

Monsieur Jacques GUSTIN évoque la situation de l’association ‘courir à Baisieux’ et développe un argumentaire centré sur la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la course du Chicon lors de cette édition 2014. Il estime que la proposition de 3 000 € faite par la commission vie associative serait à son sens à réévaluer à la hausse.

Monsieur Michel DELCOURT, Adjoint, relève trois points positifs pour la commune liés à la course du Chicon : l’association fonctionne avec 200 bénévoles, cette édition est singulière car il s’agit du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l’événement, en temps ordinaire l’association ne mobilise aucun équipement public.

Monsieur Michel DELCOURT propose de porter la subvention de la commune à 3 500 €.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, reconnaît volontiers le caractère singulier de cette 20<sup>ème</sup> édition de la course du Chicon et reconnaît qu’un tel événement participe grandement au dynamisme de la commune. Il précise que la subvention de la commune représente à peine 10% du budget total de la course.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 15 voix ‘pour’ d’attribuer une subvention de 3 500 € à l’association ‘Courir à Baisieux’ dans le cadre de l’organisation de la 20<sup>ème</sup> édition de la course du Chicon 2014.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-09**

**SUBVENTION AU MONDE ASSOCIATIF BASILIEN – PROPOSITION D’OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION « UNION NATIONALE DES COMBATTANTS » (UNC)**

L’an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Après avis favorable de la commission ‘vie associative’ du mercredi 27 aout 2014, Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal d’octroyer une subvention de 200 € à l’association « Union Nationale des Combattants ».

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 24 voix ‘pour’ et 2 voix ‘contre’ (Messieurs Karl VERBECQUE et Bruno CHARTIER), d’octroyer une subvention de 200 € à l’association « Union Nationale des Combattants ».

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-10**

**SUBVENTION AU MONDE ASSOCIATIF BASILIEN – PROPOSITION D’OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION « CLUB DES AINES »**

L’an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Après avis favorable de la commission ‘vie associative’ du mercredi 27 aout 2014, Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal d’octroyer une subvention de 400 € à l’association « Club des Aînés ».

Monsieur Hervé BOUREL, Conseiller délégué, précise que ladite association célèbre en 2014 ses 40 ans d’existence et qu’il conviendrait pour la commune d’octroyer une subvention à la hauteur de cet événement.

Monsieur Michel DELCOURT, Adjoint, précise en effet qu’un ‘coup de pouce’ en faveur de cette association serait le bienvenue, d’autant que cette dernière vient de se doter d’un nouveau Président, en la personne de Daniel COTTEREY, sérieux et dynamique.

Il est proposé de porter à 600 € la subvention à l’association « Club des Aînés ».

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité d’octroyer une subvention de 600 € à l’association « Club des Aînés ».

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-11**

**LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE RECETTES**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) prévoit la transformation de Lille Métropole Communauté Urbaine en « Métropole européenne » au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait que cette réforme implique une nouvelle répartition des compétences exercées par LMCU et les communes, et appelle la mise en place d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges et de recettes.

L'évaluation des transferts constitue un enjeu majeur pour les budgets des communes, toute dépense transférée à LCMU étant compensée par une recette équivalente ou déduite de l'attribution de compensation versée aux communes.

Monsieur le Maire précise que cette commission est composée de représentants des communes, et qu'il convient pour la commune de Baisieux de désigner le membre du Conseil Municipal qui y siègera.

Monsieur le Maire déclare siéger à ladite commission en sa qualité d' élu communautaire représentant la commune.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Paul DUPONT, Adjoint aux finances, soit désigné comme étant le représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de recettes mise en place par LMCU dans le cadre de la mise en œuvre de la loi MAPAM et la transformation en métropole européenne.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de désigner Paul DUPONT, Adjoint aux finances, à ladite commission locale d'évaluation des transferts de charges et de recettes.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-12**

**LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE – APPROBATION DE LA CARTOGRAPHIE STRATEGIQUE  
DU BRUIT SUR LA COMMUNE DE BAISIEUX**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

La Directive Européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement transposée dans le Code de l'environnement Français impose la réalisation à toutes les grandes agglomérations urbaines d'une cartographie du bruit sur leur territoire. L'objectif des « cartes stratégiques du bruit » est d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore (plans de prévention du bruit dans l'environnement – PPBE).

L'agglomération de Lille, au sens l'INSEE, comprend 58 communes, compétentes en matière de lutte contre les nuisances sonores, la commune de Baisieux en fait partie. Lille métropole a proposé d'assister ses communes dans la réalisation des cartes stratégiques du bruit.

La mise à jour de la cartographie du bruit, ainsi que le plan de prévention qui en découlera, portent sur l'ensemble des sources de bruit liées aux transports terrestres (routiers et ferroviaires), ainsi qu'aux sites industriels potentiellement bruyants, soumis à autorisation d'exploiter. Cette cartographie vise en outre à permettre une évaluation de l'exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles (établissement de santé et d'enseignement), à porter à la connaissance du public, enfin à éclairer la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention.

Les cartes de bruit ne sont pas des documents opposables. En tant qu'outil (modèle informatique), les cartes sont exploitées pour établir un diagnostic global. Les cartes de bruit présentées constituent un premier « référentiel » construit à partir de données officielles disponibles au moment de leur établissement. Elles sont destinées à évoluer (mise à jour, intégrations de nouvelles données, etc.).

La cartographie stratégique est aujourd'hui mise à jour et fait l'objet d'une restitution auprès de chaque commune. Elle sera publiée sur le site internet de la commune avec un lien vers le site de Lille Métropole.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de la cartographie stratégique du bruit sur le territoire de la commune. Il précise que les données affichées sur les cartes de bruit sont issues de logiciels de modélisation acoustique et non d'analyses réalisées in situ, de même ces documents ne sont en aucune façon opposable.

Monsieur le Maire et Paul DUPONT, Adjoint, précisent également qu'une incohérence vis-à-vis de la société IMPERATOR apparaît à la lecture des cartes, anomalie qui sera remontée au bureau d'études. De même quelques points particuliers méritent des éclaircissements.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la mise en jour de la cartographie stratégique du Bruit sur la commune, sous la réserve que les incohérences de mesure sur le site de la société IMPERATOR soient corrigées.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-13**

**PATRIMOINE COMMUNAL – RETRAIT DE LA DELIBERATION n°2014-06-11 DU 17 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Par délibération en date du 17 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune au groupement de commande lancé par Lille Métropole Communauté Urbaine pour la réalisation d'un diagnostic sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et dans les écoles maternelles.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes.

Cette obligation doit être satisfaite avant le 1er janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles.

Concernant les équipements municipaux, seule la partie maternelle du groupe scolaire Paul Emile Victor est concernée par cette obligation légale.

Plusieurs devis sont en cours d'élaboration sur l'initiative de Monsieur Jacques GUSTIN, Conseiller Municipal délégué, néanmoins afin d'avoir le plus large choix, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 17 juin dernier d'adhérer au groupement de commande diligenté par LMCU.

Néanmoins, par courrier daté du 25 août dernier, la Préfecture du Nord a décidé de demander le retrait de ladite délibération en estimant que la liste des communes souhaitant adhérer audit groupement n'avait pas été figée dans sa globalité avant que la décision d'adhérer soit prise, ce pour toutes les communes concernées.

Il est donc demandé à chaque commune ayant délibéré de retirer cette délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au retrait de la délibération n°2014-06-11 du 17 juin 2014 afférente à l'adhésion au groupement de commande de LMCU pour le lancement d'un diagnostic sur la qualité de l'air intérieur de l'école Paul Emile Victor.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder au retrait de la délibération n°2014-06-11 du 17 juin 2014 afférente à l'adhésion au groupement de commande de LMCU pour le lancement d'un diagnostic sur la qualité de l'air intérieur de l'école Paul Emile Victor.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-14**

**ACTIVITES PERISCOLAIRES – FIXATION DE LA BASE DE REMUNERATION DES ANIMATEURS DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Madame Lydia COPINE, Adjointe, présente le dispositif issu de l'application au groupe scolaire Paul Emile Victor de la réforme des rythmes scolaires voulue par le Ministère de l'éducation nationale et rappelle le vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 29 avril 2014.

Madame Lydia COPINE précise que les temps d'activités périscolaires (TAP), rebaptisés nouvelles activités périscolaires (NAP) seront organisés par cycle de 7 semaines, soit 5 cycles par année scolaire.

Il incombe pour la commune de recruter pour ces NAP une équipe d'animateurs, diplômés et non diplômés, pour encadrer ces nouvelles activités périscolaires. Il convient de fixer un cadre de rémunération pour ces animateurs

**I. Définition de l'animateur diplômé** : L'animateur diplômé est en possession du BAFA complet ou de son équivalent, il a au minimum validé son stage de base et son stage pratique.

**II. Fixation de la grille de rémunération**

La rémunération des animateurs de NAP doit se référer à la grille indiciaire en vigueur dans la fonction publique.

Aussi, le 08 septembre 2009 et le 17 juin 2011, le conseil municipal décidait des grades de référence pour les animateurs opérant pour les activités d'Accueil de Loisirs. Il est proposé au Conseil d'appliquer les mêmes indices de référence pour les animateurs travaillant pour les NAP issues de la réforme des rythmes scolaires.

Soit en prenant pour référence la grille indiciaire du 01 juillet 2014 :

| <b><u>Fonctions</u></b>     | <b><u>Échelle – Échelon – IM - Mensuel</u></b>                          | <b><u>Taux horaire</u></b> |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| Moniteur <u>non diplômé</u> | Adjoint d'animation 2° classe – Échelle 3 – échelon 1 - IB 330 – IM316  | 9.65 €                     |
| Moniteur <u>diplômé</u>     | Adjoint d'animation 2° classe – Échelle 3 – échelon 2 - IB 334 – IM 317 | 9.68 €                     |
| Directeur Adjoint           | Adjoint d'animation 1° classe – Échelle 4 – échelon 4 - IB 340 – IM 321 | 9.80 €                     |
| Directeur                   | Catégorie B – Échelon 5 - IB 374- IM 345                                | 10.53 €                    |

**III. Calcul de la rémunération**

Le temps de travail des animateurs est fixé à 2 heures par vendredi inclus dans un cycle de NAP, ce pour tous les animateurs, soit 1 h 30 d'animations et 30 min. de temps de préparation et de fin d'activités.

Il est prévu également le paiement d'un forfait de 2 heures de préparation par cycle complet pour les animateurs qui auront en charge seul l'animation de leur séance de NAP, sans l'intervention d'une tierce association ou d'un intervenant extérieur.

Le paiement s'opère par mois en fonction de la règle du service fait.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le cadre de rémunération des animateurs des nouvelles activités périscolaires (NAP) ci-dessus exposé.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 septembre 2014**  
Et affichage le **17 septembre 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 SEPTEMBRE 2014**

**N° 2014-09-15**

**MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE  
SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES  
DOTATIONS DE L'ETAT**

L'an deux mille quatorze, le 09 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 septembre 2014.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 23 votants : 26

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) – STEFANIAK Monique – WIART Benoît (pouvoir donné à KIJOWSKI Pawel) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du Secrétaire de séance Monsieur Bruno CHARTIER, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire souhaite que la commune de Baisieux soutienne l'action entreprise par l'Association des Maires de France pour dénoncer la baisse massive des dotations de l'état aux collectivités locales et propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la motion suivante :

*« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'état sont en effet appelés à diminuer :*

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

*Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de se 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.*

*En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).*

*La commune de Baisieux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :*

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

*La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.*

*En outre, la commune de Baisieux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.*

*C'est pour toutes ces raisons que la commune de Baisieux soutient les demandes de l'AMF :*

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationale et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la motion de soutien à l'action entreprise par l'Association des Maires de France pour dénoncer la baisse massive des dotations de l'état aux collectivités locales.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE